



Pour citer cet article :

Mauroux-Fonlupt (Marie), « Rapport d'inspection du Bon Pasteur de Bourges », 4 novembre 1963, Collection C. Dumas



Enfants en justice
XIX-XX^{ème} siècles

176
32
1 E 4 NOV. 1963

942.

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'EDUCATION SURVEILLEE

R A P P O R T

de Madame MAUROUX-FONLUPT

Monastère du BON PASTEUR

32, avenue Jean Jaurès à BOURGES

Le BON PASTEUR de BOURGES a été habilité à recevoir des mineures délinquantes par arrêté du 5 mars 1930 ; il a fait une demande de reconduction de cette habilitation le 16 septembre 1946 ; il est, par arrêté du 8 juillet 1961 autorisé à recevoir des mineures en danger moral.

Cet établissement avait été vu par Mademoiselle HEURTIER le 22 février 1947 et n'avait pas été inspecté depuis lors.

Le Juge des Enfants avait apprécié, il y a quelques années l'arrivée à l'établissement d'une jeune directrice diplômée, et espérait qu'elle aiderait, par ses méthodes, à la réadaptation des élèves. En 1960, il avait aussi accueilli avec espoir l'ouverture du hôme de semi-liberté. Mais les rapports envoyés à notre Direction n'étaient pas très optimistes et la lecture de celui du 15 février 1963 permettait de réaliser que la situation des élèves exigeait une inspection générale. Elle a eu lieu du 7 au 12 mai 1963 et le rapport ci-dessus en exposera les divers points étudiés.

Le Personnel

La population religieuse et les "anciennes" qui sont, en général, des élèves restées après leur majorité représentent 50 personnes dont 27 s'occupent plus ou moins des mineures.

Religieuses	: 18	: toutes émargeant au prix de journée ;
Soeurs "Madeleines"	16	: aucune ne participe à la vie des mineures ;
Soeurs Auxiliaires	6	: 5 sont au service de l'établissement ;
Anciennes	10	: 4 paraissent sur l'état du personnel.

.../...

Dans les projets, il est indispensable de prévoir des groupes de 15 élèves et des locaux de vie groupés, même si l'on doit monter les repas aux étages.

Les sanitaires sont suffisants ; mais, il y aurait avantage dans le projet futur, à étudier l'arrivée de l'eau chaude dans les lavabos proches des dortoirs et la situation des cabines de douche, qui se trouvent actuellement dans un local extérieur à l'internat.

Les classes doivent être transférées dans une construction en cours d'aménagement on devra ensuite intégrer les pièces ainsi libérées, dans les locaux de vie des élèves.

Insistons pourtant pour que les salles de cours soient regroupées, à l'exclusion de tout autre utilisation - notamment la lingerie des élèves - dans les nouveaux locaux à destination scolaire et qu'il y soit prévu une salle des professeurs ainsi que des WC et lavabos réservés à leur usage.

Les ateliers sont de dimension et d'aération très insuffisantes ; l'atelier de cartonnage a été aménagé dans la salle de gymnastique... qui n'a pas été remplacée!... Dans le projet général, il y aurait lieu de transférer dans les ateliers hors de la maison, à côté et au dessus de l'actuelle buanderie.

Enfin, les possibilités de détente à l'extérieur sont très insuffisantes, non qu'il y ait pas de place - un grand jardin potager existe encore - ou pas de terrains de sports - un troisième est en cours d'aménagement mais que les élèves restent parquées dans une cour encadrée sur trois côtés de bâtiments et coupée du jardin par une barrière du 4e côté... sous le prétexte qu'elles feraient des dégâts si elles étaient autorisées à sortir de la cour... là encore le rôle des éducatrices est bien mal compris !

Les activités journalières des élèves appellent aussi certaines observations ; le lever est à six heures et le petit déjeuner à 7 h 3/4 les élèves, après leur toilette et le ménage de leurs dortoirs sont groupés dans une salle de séjour, sous la surveillance d'une soeur auxiliaire et se livrent aux activités de leur choix. Le jour de notre contrôle, les élèves qui désiraient participer à la messe, - environ une vingtaine - ayant quitté la salle les autres utilisaient comme suit ce temps libre : 9 d'entre elles, les scolaires, faisaient leurs devoirs et en exceptant deux élèves appliquées à du raccommodage, on peut considérer que la quarantaine restant perdait son temps en tricot, lectures de petits journaux, peinture etc... Il serait plus éducatif de faire lever l'ensemble des élèves une heure plus tard, ce qui n'empêcherait aucunement d'autoriser celles qui le désiraient à se lever plus tôt pour aller à la chapelle... mais il faudrait que le personnel s'organise pour assurer la surveillance des élèves... n'est-ce-pas, en fait, son devoir ? -

En dehors, des travaux scolaires et de formation professionnelle, les élèves n'ont aucune activité collective - quoiqu'en dise le rapport annuel - Un petit nombre s'exerce au chant choral ; s'il y a 5 heures de culture physique et jeux sportifs par semaine pour l'ensemble de l'effectif, cela ne représente guère d'activité individuelle, tandis qu'il serait possible d'organiser des jeux sportifs sur les terrains de sport ; tout comme les soirées pourraient être utilement organisées entre l'entretien du linge, l'audition de disques, des jeux collectifs ou toute autre activité, si

les équipes étaient éducativement réparties et prises en mains par des éducatrices compétentes.

Les contacts avec l'extérieur sont insuffisants ; les sorties sont trop rares et ont lieu en groupes trop importants ; les visites des familles ont lieu une fois par mois, la correspondance deux fois seulement ; les permissions sont encore bien mal comprises comme moyen d'éducation ; le rapport annuel relève qu'elles sont en général très courtes... à cause des inconvénients qu'elles représentent... on ne semble pas avoir songé aux avantages !.

La formation scolaire et professionnelle est réservée dans le tableau ci-dessous qui fait apparaître l'activité principale de chaque élève, ainsi que l'activité secondaire qui complète son temps journalier de travail - 8 heures -.

activité	Nombre	A c t i v i t é s S e c o n d a i r e s						
principale	d'élèves	Cours	Enseign.	Couture	Cartonnage	Confection	Repassage	Matelasserie
		secondaire	ménager					
Enseign ^t primaire et C.E.P.A.	18			7	9	1	1	
Sténo-dacty- lographie 1ère et 2e années C.A.P.	7	4	3					
Enseign ^t ménagère 1ère et 2e année C.A.P.	6	3	3					
Enseign ^t ménagère 1ère et 2e année C.A.P.	22				9	5	1	7
Coupe coutu- re C.A.P.	3			2		1		
Ateliers de confection	7					7		
cartonnage	8				8			
Entretiens divers de l'établiss. ^t	9							
	83	10	6	9	26	14	2	7

Les élèves les plus douées intellectuellement préparent le C. A. P. de sténodactylographie et suivent, par correspondance, les cours de 5e et 4e du Centre National de Télé-Enseignement.

La préparation des C. A. P. de l'enseignement technique : (sténo-dactylographie, arts ménagers et coupe-couture) s'est dans une grande proportion, soldée par des échecs aux examens : en 1961, 4 élèves reçues sur 15 présentées et en 1962, 1 seule reçue sur 6 présentées ; tandis que les examens de l'A. N. I. F. R. M. O., dans les matières identiques donnent des résultats suivants : 20 succès sur 24 élèves présentées en 1961 et 16 sur 20 élèves en 1962.

Il y aurait sans doute lieu d'abandonner la préparation des examens de l'Education Nationale qui demandent trois années de présence, exigent une culture générale qu'il est difficile de faire acquérir aux élèves et n'assurent pas un travail à la sortie ; il est inutile de revenir sur la valeur respective du C. A. P. et du C. A. M. d'enseignement ménager.

Le tableau ci-dessus précise bien la situation des élèves :

- élèves restant aux ateliers et aux services généraux : 30 %
- élèves faisant une formation ménagère pratique : 26 %
- élèves préparant un C. A. P. de l'éducation nationale : 23 %
- élèves d'âge scolaire : 21 %

plus de la moitié des élèves relèveraient certainement des méthodes de la F.P.A. et seraient encouragées par l'obtention d'un diplôme de l'A.N.I.F.R.M.O. Cette possibilité est à étudier et paraît d'autant plus réalisable que déjà Soeur Marie de St Jean, née MAUDET a fait un stage à la rue DAREAU il y a quelques années.

Les professeurs laïques seraient aussi intéressés par une solution de cet ordre ; ils relèvent les impossibilités auxquelles ils se heurtent avec leurs élèves, impossibilités aucunement dues à une mauvaise volonté d'ailleurs.

Tout ce qui précède, concernant la vie de l'internat, explique suffisamment le malaise général qu'on y ressent ; des élèves rendues, révoltées, un mauvais esprit permanent, les fugues... tout cela est le résultat d'un établissement trop fermé, avec une discipline trop rigide dans lequel un épanouissement individuel est impossible.

Le hôte de semi-liberté

Dans une maison voisine du BON PASTEUR, le hôte a été ouvert le 1er novembre 1960. Il a accueilli, depuis cette date, 22 jeunes filles, toutes ayant passé de deux à six ans dans un ou plusieurs internats : elles sont actuellement dix présentes et toutes - sauf la dernière entrée - viennent au BON PASTEUR de BOURGES.

Les locaux comprennent en rez-de-chaussée : la chambre de l'éducatrice chef qui sert aussi de bureau, ce qui n'est pas normal ; relevons qu'il faut y prévoir d'urgence l'installation d'un téléphone ; la salle à manger - salle de séjour avec son coin cuisine, agréablement meublée et un petit studio . Les chambres à un, deux ou trois lits occupent les étages : le mobilier est encore insuffisant.

L'esprit du hôte laisse beaucoup à désirer : tout d'abord, la façon dont les élèves arrivent dans cette section, sans que l'éducatrice-chef n'en soit prévenue, ni qu'elle ait pris contact avec les élèves, n'est pas faite pour que les jeunes s'y sentent accueillies : la décision dépend uniquement de la directrice de l'internat : nous retrouvons ce manque de contact entre le personnel religieux et les éducatrices.

Ensuite, ces élèves arrivent sans aucun trousseau : dans le placard de l'élève qui venait de passer de l'internat il n'y avait que deux combinaisons et deux serviettes de toilette neuves ; tout le reste était très usagé (3 jupes, 1 chandail, 1 veste, 1 popeline) et même un manteau n'était plus mettable... nous sommes loin du trousseau normal prévu pourtant dans le prix de journée. Elles sont aussi insuffisamment nourries : repas du soir que j'ai pris avec elles était composé de : paté, navets, fromage et compote : même sans être très difficile, la préparation n'était pas bonne et les élèves ont mangé en fait du pain et du fromage... ce qui ne serait peut-être pas grave si ce cas était isolé...

L'argument donné par la direction de l'établissement que l'éducatrice pouvait toujours aller chercher des oeufs à l'économat n'est absolument pas valable ; c'est elle qui est responsable de cet état de fait et non l'éducatrice.

Sur le plan matériel, il faut aussi relever l'insuffisance du linge de maison laissé à la disposition du hôte : draps, torchons ; serviettes etc... et l'urgence qu'il y aurait à mettre à sa disposition un frigidaire et à aménager un garage à bicyclettes dans le jardin.

Enfin, la discipline est difficile à établir et pour des raisons variées : dès avant l'arrivée au hôte, l'autorité de l'éducatrice est sapée, du fait que l'élève lui est imposée ; elle l'est encore lorsqu'ayant refusé une autorisation l'élève l'obtient de la direction de l'établissement.

L'éducatrice a une vie très dure : elle est pratiquement seule ; depuis l'ouverture du hôte, elle a eu deux stagiaires, pendant 3 et 4 mois et vient d'en recevoir une nouvelle. Une soeur auxiliaire doit la doubler mais elle n'a aucune autorité sur les élèves et visiblement se déplaît au hôte.

Au cours de la soirée vécue, avec ces élèves, l'esprit d'opposition à tout ce qui touchait à la religion ou à l'an passé (pratiques, aumônier, religieuses, internat) paraissait à tout instant : on reste sceptique sur la valeur d'une telle rééducation.

Treize élèves dinaient au hôte dont trois sont en chambres mais y prennent encore leurs repas, ce qui est une excellente formule de réadaptation progressive :

Les métiers pratiqués sont les suivants :

- ouvrières en blanchisserie..... 2
- ouvrières en confection..... 7
- employées de maison..... 1
- employées de bureau..... 2
- étudiante..... 1

Dans l'ensemble ces élèves sont assez stables dans leurs emplois et donnent satisfaction à leurs employeurs.

Les difficultés rencontrées au hôme ont les mêmes origines que celles relevées à l'internat et cette section ne deviendra vriament éducative que dans la mesure où la direction de l'établissement apportera à l'ensemble les modifications indispensables.

En conclusion : pour offrir aux élèves des conditions de vie plus éducatives, l'établissement devra au plus vite - ouvrir sa section d'accueil afin de ne faire entrer à l'internat que des élèves relevant de cette méthode de rééducation et orientées dans les groupes leur convenant le mieux ,

- faire un projet d'ensemble de l'aménagement des locaux de groupes en prenant pour base la vie autonome de 15 élèves et de deux éducatrices ;

- agrandir la maison prévue pour le personnel de formation scolaire et professionnel afin de pouvoir proposer un logement décent à ce personnel et lui permettre ainsi de se stabiliser.

Le projet de ces aménagements doit être fait dans son ensemble et présenté aux autorités de tutelle avant tout engagement de travaux, seraient-ils couverts par le budget normal de fonctionnement.

En second lieu, l'établissement devra prendre au sérieux ses difficultés de personnel ; certaines d'entre elles sont le résultat d'un manque de confiance et de travail en commun du personnel religieux avec le personnel laïque considéré, dans la plupart des cas, comme ne devant avoir que des responsabilités de formation professionnelle en dehors de toute responsabilité réellement éducative ; d'autres difficultés se révèlent à l'intérieur même des personnels religieux, chacun de ces personnels n'ayant ni la compétence, ni les conditions de travail et de détente indispensables à l'équilibre que les élèves sont en droit d'attendre de leurs éducatrices.

S'il y a d'importantes réformes à apporter à cet établissement, il n'en reste pas moins que les conditions géographiques et sociales sont très favorables à la rééducation et à la réadaptation des jeunes qui y sont placées , n'oublions pas que l'établissement se trouve en pleine ville, qu'il dispose d'une surface de terrain importante et que BOURGES étant en plein développement, les activités professionnelles pour les élèves en semi-liberté sont faciles à trouver ; il ne faudrait pas laisser sans utilisation de telle possibilités.

L'âge moyen de ces personnes représente 58 ans et va de 37 à 78 ans ; les fonctions et les âges sont résumés dans le tableau ci-dessous :

PERSONNEL		- de	de 41 à	de 51 à	de 61 à	+ de	TOTAL		
		40 ans	50 ans	60 ans	70 ans	70 ans	Rel.	Aux.	Anc.
de direction	Religieuses	-	-	-	2	-	2	-	-
d'administration	Religieuses	-	-	-	-	2	2	-	-
d'éducation	Religieuses	1	1	2	1	1	6	-	-
	Auxiliaires	-	1	2	1	-	-	4	-
de formation technique	Religieuses	-	-	-	1	-	1	-	-
	Auxiliaires	-	-	1	-	-	-	1	-
de service	Religieuses	-	2	3	2	-	7	-	-
	Anciennes	1	-	2	1	-	-	-	4
TOTAL.....		2	4	10	8	3	18	5	4
							27		

Le personnel de direction et d'administration comprend quatre religieuses âgées de plus de 60 ans.

La Supérieure, Mère Marie-Rose née GALLOT a été nommée dans ce monastère il y a un an ; il semble que sa situation soit difficile et que le fait d'être la dernière arrivée dans la maison n'ait pas facilité sa prise d'autorité.

Son Assistante, Mère Marie de Lorette, née GIRARDEAU est depuis de longues années à Bourges ; elle est responsable des problèmes financiers et paraît plus préoccupée de dépenses et de prix de revient que d'éducation ; il semble aussi que son tempérament autoritaire ne permette guère aux autres de s'épanouir dans la joie.

Le personnel d'éducation pose un problème semblable, Soeur Marie-Brigitte, née GROS, âgée de 37 ans est arrivée à Bourges en 1958 comme directrice pédagogique de la rééducation. Elle a comme "éducatrices", pour les 5 équipes, deux religieuses et cinq soeurs auxiliaires âgées de 47 à 66 ans (moyenne 58 ans), sans aucune formation théorique et qui sont arrivées à l'établissement entre 1928 et 1946 (moyenne de 26 ans de présence) ; chacune a, en plus, la direction d'un atelier : cartonnage, repassage, matelasserie, cuisine

.../...

ou la responsabilité du chant dans l'établissement.

Les quatre autres religieuses paraissant comme "éducatrices" sont considérées comme telles par l'établissement parce qu'elles s'occupent de quelques élèves aux lingeiries ou aux services généraux.

Enfin, la seule qui ait un diplôme d'éducatrice par récupération - donc considérée comme "éducatrice" - a fait un stage à l'A.N I F R M O et dirigé, avec beaucoup de compétence, l'atelier de confection.

Ces impossibles conditions de travail expliquent en partie les difficultés que rencontre Soeur Marie-Brigitte. Elle a une forte personnalité ; ne semble pas avoir des contacts très "affectifs" avec ses élèves, ses relations sont délicates avec le personnel religieux, et elle n'en a guère - parce qu'elle ne le désire pas - avec le personnel laïque.

Mais elle a aussi une solide culture générale ; licenciée en droit, elle a fait ses études d'éducatrice ; elle n'est entrée qu'ensuite à Angers et son premier poste a été Bourges. Humainement il faut reconnaître que cette nomination est dure : sur le plan professionnel, elle n'avait encore aucune expérience et aurait eu, comme toutes les jeunes religieuses, droit à quelques années de travail avec une directrice pédagogique expérimentée. Nous savons dans quel état était le BON PASTEUR de Bourges en 1958 et pourquoi Mère Marie de St Ursula, alors Supérieure Générale, y a envoyé Soeur Marie Brigitte mais n'était-ce pas trop présumer de ses forces ? Et, seule devant une tâche lourde, ne trouvant pas la compréhension sur laquelle elle pouvait légitimement compter, ne s'est-elle pas repliée sur elle-même ? Il faut bien reconnaître que pas plus que l'ensemble de la maison, elle n'est épanouie.

Le Personnel laïque comprend 15 personnes dont l'âge moyen est de 42 ans, variant de 23 et 69 ans. Sept d'entre elles sont à temps plein à l'établissement :

- les deux éducatrices de hôte, âgées de 23 et 38 ans entrées en avril 1963 et en novembre 1960 ;

- les trois institutrices âgées de 26, 28 et 65 ans. Cette dernière, Mademoiselle BIBOU assure l'enseignement depuis 15 ans ; elle est pleine de dynamisme et très aimée des élèves ; les deux autres sont à l'établissement depuis 1 et 2 ans.

- les professeurs de coupe-couture -25 ans- et d'enseignement ménager -42 ans- sont entrées en 1962.

Deux à demi-temps :

- le professeur des cours commerciaux -49 ans- qui enseigne à l'établissement depuis 10 ans et la secrétaire -69 ans-.

Trois à quart de temps :

- la responsable des cours techniques depuis 13 ans -49 ans-
- le professeur d'éducation physique depuis 16 ans -45 ans-
- l'infirmière, depuis 4 ans -42 ans.

Les dernières ne viennent que deux ou trois heures par semaine et enseignent l'anglais, le chant et le repassage.

Le personnel d'enseignement semble compétent et intéressé par les élèves auxquelles il s'adresse, mais il ne se sent pas "à l'aise" face au personnel religieux avec lequel il n'a aucun vrai contact.

.../...

Dans les problèmes relevés au cours de nos entretiens certains peuvent facilement trouver une solution : ceux d'ordre matériel : le manque de cahiers, de craies, de tissus et de tous les autres matériaux de formation professionnelle qu'il faut réclamer un grand nombre de fois... et qui sont donnés au compte-gouttes !. Après avoir expliqué au personnel comment s'établissait un prix de journée, il lui a été demandé d'établir, pour la rentrée, une liste approximative de ses besoins en matériel de formation scolaire et professionnelle et de la remettre à l'économe qui en tiendra compte. D'autre part, il faut lui donner satisfaction et mettre dans chaque classe une armoire fermant à clef et où il pourra déposer le matériel qu'il a demandé, afin de l'avoir constamment à sa disposition.

: le manque de pendules dans les classes ou de signal donné par n'importe quel système au début et à la fin des cours pour l'ensemble de l'établissement, qui éviterait des reproches ou des réflexions désagréables, surtout faites devant les élèves.

Les autres, d'ordre éducatif, seront plus difficiles à résoudre, parce que ce personnel "ne sait à qui parler" ; en effet, il lui est impossible d'avoir un entretien sérieux suivi d'effet avec la Supérieure et il semble que la Directrice, dont c'est la première fonction, évite tout contact direct avec le personnel d'enseignement qui réalise bien qu'il n'a aucune part à la rééducation des élèves et qu'il est strictement cantonné dans ses fonctions d'enseignant. Il relève aussi avec quelle désinvolture ces fonctions sont considérées, puisque, sans l'en avertir, on change les élèves de cours ou d'ateliers, qu'on ne le prévient jamais des raisons d'absence des élèves -notamment des fugues- et que ce manque de responsabilités prises en commun avec le personnel religieux, diminue fortement son autorité sur les élèves.

Il désirerait que des réunions pédagogiques soient organisées où seraient étudiés le cas des élèves, où il pourrait donner son avis sur chacune autrement que par une note de semaine qui a bien peu de valeur sur l'ensemble de la notation (système qui doit être revu) et il pense qu'il ne serait pas le seul à profiter de ces échanges.

Ces quelques points montrent que ce personnel est vraiment attaché aux élèves, pour lesquelles il est prêt à faire "encore plus" notamment à les sortir par petits groupes... et à trouver des bénévoles qui les y aideraient - et qu'il serait regrettable que les responsables de la maison ne fassent pas l'effort nécessaire pour arriver à "un travail d'équipe".

Relevons enfin que les locaux mis à la disposition du personnel laïque sont très insuffisants : il prend ses repas dans un parloir... qu'il doit souvent évacuer dès les dernières bouchées et n'a pas de salle de détente où se retrouver ; seules trois petites chambres, ne fermant pas à clef situées au dessus des parloirs et donnant sur l'avenue Jean Jaurès, extrêmement bruyante peuvent être occupées par le personnel n'habitant pas BOURGES. La Supérieure réalise fort bien que la situation faite à son personnel peut difficilement attirer des jeunes ; elle espère pouvoir utiliser une maison voisine dans laquelle elle pourrait loger correctement - et au calme - trois personnes après y avoir fait quelques aménagements ; mais il faudrait qu'elle affirme son autorité et qu'elle en use pour les problèmes matériels, mais aussi pour ceux plus graves encore, permettant à chacune de meilleures conditions de travail

.../...

dans un esprit de charité et de détente.

Il paraît inutile d'insister sur les conditions de travail du personnel de service, sauf en ce qui concerne la cuisine et les activités qui y sont rattachées, notamment l'alimentation des mineures.

La cuisine est équipée d'une manière correcte, mais fort mal aérée ce qui y rend le travail très pénible ; une amélioration pourrait être immédiatement envisagée, qui consisterait d'une part à enlever les toiles grillagées des fenêtres donnant sur la cour de l'aumônerie et d'autre part à faire placer un ventilateur à l'intérieur de la cuisine.

Un projet d'aménagement des dépendances "réserves, plonge etc... est soumis à l'achat d'une maison mitoyenne, depuis longtemps envisagé par l'établissement.

Le cahier de menus présenté par la Soeur cuisinière, permet de relever l'insuffisance et le manque d'équilibre des menus :

au petit déjeuner : du café au lait accompagné de pain et de margarine n'est ni assez varié, ni assez nourrissant ; l'économe devra supprimer la margarine et donner à sa place un jour du beurre -sans diminuer la quantité- un jour de la confiture et remplacer deux fois par semaine le café au lait par du cacao.

les menus d'une semaine : (celle qui a précédé l'inspection permettent de relever par exemple quatre plats de charcuterie et deux seulement de viande, des pommes de terre en quantité trop importantes, des légumes verts au contraire trop rares, une utilisation peu rationnelle de la pâtisserie, des entremets.

Il y aura lieu de prendre garde à la façon dont les menus et etc sont projetés et de faire contrôler et signer le cahier par le médecin de l'établissement.

La future section d'accueil

Le BON PASTEUR de Bourges étant le seul établissement habilité du département les autorités judiciaires et administratives le considèrent comme faisant fonction de centre d'accueil, ce qui est normal mais complique grandement la vie de l'établissement qui n'est pas équipé en conséquence. C'est pourquoi il a décidé de créer une section d'accueil et en a commencé les travaux : un dortoir de 12 lits, une salle de séjour, des sanitaires et une chambre d'éducatrice -sans demander l'avis d'aucun technicien, ni prendre contact avec les services départementaux s'appuyant sur le fait que le montant des aménagements ne dépasserait pas la somme prévue pour les amortissements. Les modifications à ce projet apportées au cours de l'inspection et compatibles avec les locaux et l'état des travaux se résument comme suit : 6 chambrettes individuelles avec lavabo, un WC et une cabine de douche, une salle de séjour avec office, un atelier et une chambre d'éducatrice avec sanitaire complet ; enfin, une seconde chambre d'éducatrice-stagiaire donnant sur le même palier permettra de loger deux personnes auprès des arrivantes. Les travaux de cette section devraient être terminés pour la mi-octobre.

Le local utilisé se trouve à l'intérieur de l'établissement mais en dehors des bâtiments d'habitation de l'internat, au dessus de l'actuel atelier de cartonnage.

Lorsque cet atelier aura été déplacé, la section d'accueil

.../...

sera totalement indépendante de l'internat et pourra profiter et de la pièce du rez-de-chaussée et de la cour y faisant suite. Cette section à une entrée directe sur une petite rue, ce qui est très appréciable pour un groupe d'accueil.

L'urgence de cette section ne fait aucun doute lorsqu'on constate que 40 % des élèves présentes sont à l'établissement depuis moins de six mois. Il est évident que les placements provisoires parmi les élèves placées à titre définitif ne peuvent que fausser l'équilibre de l'internat.

L'effectif

Le 7 mai 1963, quatre vingt dix sept élèves relevaient du contrôle de l'établissement ; elles se situaient comme le montre le tableau ci-dessous :

!	Origines :	Equipes d'internat						:	TOTAL :	!
!	juridiques :	Alouettes :	Fleurs de :	Etoiles :	Mimosas :	Edelweiss :	Hôte :	Placements :		!
!		France :					extérieurs :			!
!	Délinquantes :	-	2	-	3	2	1	-	8	!
!	Assistance :	5	10	16	9	9	4	1	54	!
!	éducative :									!
!	Aide sociale :	7	9	6	2	3	5	3	35	!
!!	TOTAL :	12	21	22	14	14	10	4	97	!

La régionalisation est bonne : trois élèves seulement viennent de plus de 300 kilomètres ; elles ont été éloignées de leurs régions d'origine pour des raisons valables.

Les âges des mineures par équipe

Ages	Equipes d'internat						Hôte	Placements extérieurs	TOTAL
	Alouettes	Fleurs de France	Etoiles	Mimosas	Edelweiss				
12 ans	-	-	4	-	-	-	-	-	4
13 ans	1	-	-	-	2	-	-	-	3
14 ans	4	-	1	2	2	-	-	-	9
15 ans	2	1	2	3	1	-	-	-	9
16 ans	2	2	5	3	3	-	-	-	15
17 ans	3	5	6	3	4	-	-	-	21
18 ans	-	10	1	1	2	-	1	1	15
19 ans	-	3	3	1	-	8	3	3	18
20 ans	-	-	-	1	-	2	-	-	3
TOTAL	12	21	22	14	14	10	4	4	97

Les quatre élèves n'ayant pas 13 ans sont confiées par le juge des Enfants de Bourges ; elles ne relèvent absolument pas de cet établissement :

, née le 1er mars 1950 et , née le 14 mai 1950 sont deux débiles.

, née le 18 mai 1950 est intelligente propre et doit être orientée vers un internat scolaire ;

, née le 22 décembre 1950, a subi une observation aux Tilleuls (à ANGERS) et le C. O. précise que cette enfant, d'intelligence moyenne, mais très traumatisée affectivement, aurait besoin d'un encadrement éducatif et de camarade de son âge qui pourraient lui permettre de retrouver un équilibre.

Ce BON PASTEUR, qui n'a qu'une section de post-scolaire et un encadrement non spécialisé, ne peut qu'augmenter les déséquilibres de cette élève...

Les trois élèves qui ont de treize à quatorze ans sont aussi des mineures placées par mesures d'assistance éducative et si deux d'entre elles peuvent s'adapter à l'établissement, la dernière, , née le 12 septembre 1949 est une enfant très perturbée pour laquelle le médecin psychiatre demande un placement en centre d'observation.

Il faut, une fois de plus, relever les difficultés que rencontrent des établissements comme celui-ci, qui faisant fonction de centre d'accueil, ne peuvent plus se "débarrasser" de certains cas ; actuellement, une amblyope et trois débiles profondes relèvent d'établissements spécialisés encombrant les sections et ne peuvent se faire aucun bien.

A l'autre extrémité de l'échelle d'âge, nous trouvons à l'internat, la mineure , délinquante, née le 23 juin 1942 et entrée à l'établissement le 8 juin 1949 à la suite d'une ordonnance du juge des enfants de BOURGES la confiant jusqu'à 20 ans, et sur la demande de la mineure prolongeant sa décision jusqu'à la majorité de l'intéressée.

Cette jeune fille, qui va avoir 21 ans, est la meilleure ouvrière de l'atelier de cartonnage où elle travaille toute la journée ; il semble anormal qu'elle ne soit pas placée, car elle pourrait gagner sa vie et réserver une part du prix de journée ; si elle était hébergée au home. Ces cas montrent un certain nombre d'erreurs éducatives qui ne devraient pas se trouver dans un établissement de cette catégorie.

Les durées de présence par équipe

Durée de présence	Equipes d'internat					Home	Placements extérieurs	TOTAL
	Alouettes	Fleurs de France	Etoiles	Mimosas	Edelweiss			
- de 6 mois	1	-	-	5	2	-	-	8
- d'1 an	7	10	13	4	11	1	1	47
- de 2 ans	3	6	4	2	1	2	1	19
- de 3 ans	-	3	3	1	-	4	-	11
- de 4 ans	1	2	1	1	-	2	1	8
4 ans et plus	-	-	1	1	-	1	1	4
TOTAL	12	21	22	14	14	10	4	97

Des 12 élèves qui sont à l'établissement depuis plus de trois ans, une est délinquante, 3 des retraits de droit de garde, une est un cas de correction paternelle et sept sont confiées par l'aide sociale, à l'enfance.

Ce tableau permet de préciser aussi que sur les 83 élèves présentes à l'internat, 53 d'entre elles -soit 64 %- n'ont pas un an de présence.

Les tableaux des rapports annuels font ressortir que si, les années passées les entrées et les sorties se stabilisaient autour de 40, cette année, nous relevons 60 entrées et 37 sorties, ce qui représente une trop importante augmentation de l'effectif, étant donné les locaux et le personnel.

Encore, ne semble-t-il que toutes les fugues paraissent dans ces statistiques. La progression du nombre de fugues au cours des trois dernières années est aussi un signe de la dégradation des valeurs éducatives.

- en 1961, 7 fugues : quatre élèves ont été reprises - trois groupes de 2 élèves et 1 solitaire.

- en 1962, 13 fugues ; trois groupes de deux, deux groupes de trois et 1 élève solitaire. Sur ces 13 élèves, 11 ont été reprises à l'internat.

- au cours des 5 premiers mois de 1963, on comptait 16 fugues dont 1 élève seule, 3 groupes de deux élèves, 1 de trois et un de six élèves le 1er mai, dont la moitié repartait pour la seconde fois en moins de deux mois sur ces six élèves, quatre appartiennent à l'équipe des "Etoiles", équipe la moins équilibrée tant sur le plan du nombre d'élèves (25 normalement, car s'il en paraît 22 le 7 mai, jour de la vérification du registre-matricule, elles étaient à nouveau 24 après deux retours de fugue et on attendait la 25e que la directrice de l'établissement avait décidé de reprendre aussi) que sur l'échelle d'âge qui va de 12 à 19 ans, que sur la durée de présence, de quelques mois à plus de 7 années !...-

De ces divers tableaux on doit déduire qu'aucun critère de choix ne préside à la composition des équipes ; on peut se demander quelles sont "les affinités" dont il est question dans le rapport annuel et comment l'établissement peut présenter l'équipe des "alouettes" comme étant réservée aux plus jeunes et celle des "étoiles" aux caractérielles.

Il est certain que, lorsque "l'éducatrice responsable" - voir rapport annuel - se laisse aller à donner des gifles aux élèves, à les traiter "d'enfants de poubelle" de "moins que rien" et d'autres formules aussi dynamiques on peut penser que l'atmosphère n'est pas toujours épanouissante pour les jeunes, et on peut regretter cette autre affirmation du rapport annuel, "on cherche de plus en plus à se rapprocher de la vie familiale".

Les conditions de vie offertes aux mineures

Les locaux de vie, pas plus que les équipes, n'ont été organisés sur des critères éducatifs ; il semble que l'on aurait pu mieux utiliser les locaux existants et faire un projet d'ensemble pour les aménagements futurs.

Le couchage des élèves est organisé comme suit :

au 1er étage, deux équipes dans trois dortoirs de douze, vingt et douze lits ;
au 2e étage, trois équipes dans deux dortoirs de chacun vingt quatre lits...

Les salles à manger - salle de séjour sont groupées au rez-de-chaussée ; certaines sont occupées par deux équipes. Il faut individualiser ces locaux, ne serait-ce que par des cloisons provisoires.